

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 avril 2021 à 18 h 00 salle Banville sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

Présents : Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Élisabeth ABART, Christelle ROY JAMOT, Christophe RABANY , Élodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE

Secrétaire de séance : Olivier CROUZET

• ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 14 janvier.

Monsieur Fonverne explique que ses remarques en fin de réunion sur le bulletin municipal portant sur la dernière page où il y voyait avec une publicité pour le Crédit Agricole ne figurent pas dans le procès-verbal. Il observe aussi qu'il en est de même pour la remarque de Mme Abart sur des erreurs de l'imprimeur sur certains exemplaires du bulletin municipal et que ses remarques sur le fait d'avoir été invité à distribuer le bulletin municipal avant d'avoir eu un exemplaire du bulletin. Enfin, selon lui il manque aussi la remarque de Mme Capron sur le manque de communication dans la commune a aussi été omis.

Monsieur Fonverne dit avoir constaté que le PV n'a été mis en ligne que le 26 janvier soit plus de 8 jours après la réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'un seul exemplaire erroné du bulletin a été remonté et propose de mettre au vote le procès-verbal du 14 janvier, les remarques de Monsieur Fonverne étant consignées dans le procès-verbal de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

• COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET COMPTES DE GESTIONS 2020

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à Madame Pelletier pour la présentation des différents comptes administratifs.

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL :

Madame Pelletier présente compte administratif du budget communal :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	447 825,00	307 398,04	Excédents antérieurs reportés	100 000,00	
Charges de personnel	466 400,00	430 906,20	Atténuations de charges	4 000,00	1 414,00
Atténuation de produits	6 025,00	6 025,00	Produits services du domaine et ventes divers	55 500,00	41 338,24
Autres charges de gestion courante	129 181,00	108 717,02	Impôts et Taxes	462 068,00	470 898,00
Charges financières	1 100,00	1 088,54	Dotations et participations	331 063,00	361 772,69
Charges exceptionnelles	2 900,00		Autres produits de gestion courante	81 300,00	89 262,28
			Produits exceptionnels	19 500,00	7 427,43
Total	1 053 431,00	854 134,80	Total	1 053 431,00	972 112,64

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Immobilisations corporelles	62 488,02	57 570,91	Subventions d'investissement	132 879,00	52 472,84
Immobilisations corporelles en cours	289 199,00	231 818,81	Excédent investissement reporté	75 628,54	
Immobilisation incorporelle	15 840,00	13 957,20	Dotations, fonds divers et réserves	175 619,48	197 253,48
Emprunts et dettes assimilées	17 600,00	16 744,16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	375,00
Total	385 127,02	320 091,08	Total	385 127,02	250 101,32

Recettes qui restent à réaliser : 70939 euros au titre des subventions d'investissement.

M Fonverne observe que la dépense de la ligne « énergie – électricité » du chapitre « Charges à caractère général » a augmenté de près 9000 euros et demande des explications.

La différence de consommation correspond à l'intégration d'un avoir de Gaz de Bordeaux. Monsieur Crouzet explique que cette différence avait été examinée lors de la commission des finances du 25 mars.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle. Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2020 du budget communal à l'unanimité.

• COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame Pelletier présente le compte administratif du budget assainissement :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	70 036,88	14 450,91	Excédent de fonctionnement reporté	67 851,88	
Charges de personnel	4 000,00	2 800,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200,00	22 118,85
Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 871,17	Ventes de produits fabriqués, et prestations de service	35 000,00	42 974,93
Autres charges de gestion courante	2 750,00	523,11			
Charges financières	14 765,00	7 665,90			
Charges exceptionnelles	1 500,00	1 065,06			
Total	125 051,88	58 376,15	Total	125 051,88	65 093,78

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Immobilisation en cours	20 309,87		Excédent investissement reporté	22 859,87	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200,00	22 118,85	Opération d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 871,17
Emprunt et dettes assimilées	10 350,00	12 342,17			
Total	52 859,87	34 461,02	Total	54 859,87	31 871,17

Monsieur le Maire ayant quitté la salle. Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement à l'unanimité.

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT :

Madame Pelletier présente le compte administratif du budget lotissement en expliquant qu'il n'y a eu aucune réalisation.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 244,20		Résultats d'exploitation reporté	9 460,17	
Autres charges de gestion courante	16 535,97		Ventes de produits fabriqués, prestation de service	28 320,00	
Total	37 780,17	0,00	Total	37 780,17	0,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Résultat d'investissement reporté	21 244,20		Terrains aménagés	21 244,20	
Total	21 244,20	0,00	Total	21 244,20	0,00

Monsieur le Maire ayant quitté la salle. Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2020 du budget lotissement à l'unanimité.

- COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Maire reprend la présidence afin de présenter au Conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2020 dressé par le Trésorier faisant apparaître des résultats identiques aux Comptes administratifs. Il déclare que les comptes de gestion 2020 n'appellent pas de réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2020 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

• AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020

- BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement du budget communal se monte à 217977,84 euros composé de 117977,84 euros d'excédent 2020 et 100000 euros d'excédent reporté. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal pour 137977,84 euros en investissement et pour 80000 euros en fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

- BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement du budget assainissement se monte à 74569,51 euros composé de 6717,63 euros d'excédent 2020 et 67851,88 euros d'excédent reporté. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement pour 25000 euros en investissement et pour 49569,51 euros en fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

- BUDGET LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement du budget lotissement se monte à 9460,17 euros composé uniquement d'excédent reporté. Il propose d'affecter la totalité du résultat en fonctionnement.

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour l'année 2021. Il explique que suite à l'exonération de la plupart des foyers de la taxe d'habitation, le taux communal pour le foncier bâti correspondant maintenant au cumul des taux communaux et départementaux qui étaient respectivement de 14,70 % et de 23,90 % en 2020 soit un total de 38,60%. Ce cumul n'entraîne pas d'augmentation pour la population :

- Taxe foncier bâti : 38,60 %
- Taxe foncier non-bâti : 33,61 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopté la proposition à l'unanimité.

• REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle le montant de la redevance assainissement 2020. Il propose de maintenir la part proportionnelle à la consommation à 1,39 €/m³ et de porter la part fixe de la redevance d'assainissement à 23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Monsieur Fonverne demande combien il y a de compteurs d'eau sur la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a 752 foyers et rappelle que le volume d'eau consommé est de l'ordre de 70000 m³.

• SUBVENTION 2021

Monsieur le maire précise que les subventions aux associations de Lucenay-lès-Aix n'ayant pas été versée pour cause de crise sanitaire le choix a été fait de proposer leur reconduction. Il soumet au conseil les subventions concernant les organismes extérieurs, la coopérative scolaire et les associations locales :

Organismes extérieurs :

- | | |
|---|-------|
| • Prévention routière de la Nièvre : | 50 € |
| • AFCCRE : | 189 € |
| • CAUE : | 155 € |
| • CAMOSINE : | 271 € |
| • Amis de la Bibliothèques Centre de prêt : | 130 € |

Coopérative scolaire et associations locales :

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| • Coopérative scolaire primaire : | 300 € |
| • ESN 58 : | 2 200 € |
| • Amicale des Pompiers : | 1 000 € |
| • Génération Mouvement : | 800 € |
| • Comité des fêtes : | 500 € |
| • ALEI : | 1 500 € |

Mme Blond explique qu'elle s'abstiendra pour le vote du fait qu'elle est présidente d'une des associations. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'ensemble des subventions proposées par : 14 POUR, 1 ABSTENTION, 0 CONTRE

• BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pelletier pour qu'elle expose les différents budgets construits suite aux travaux de la commission des finances.

- BUDGET COMMUNAL :

Mme Pelletier présente le budget communal qui est voté par chapitre dont elle énonce les montants.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif de la commune présentée par Mme Pelletier :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	452 350,00	Excédents antérieurs reportés	80 000,00
Charges de personnel	466 400,00	Atténuations de charges	3 000,00
Atténuation de produits	5 300,00	Produits services du domaine et ventes divers	55 500,00
Autres charges de gestion courante	128 628,00	Impôts et Taxes	504 857,00
Charges financières	1 000,00	Dotations et participations	307 521,00
Charges exceptionnelles	3 000,00	Autres produits de gestion courante	85 800,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 312,00	Produits exceptionnels	31 905,96
		Opération d'ordre de transfert entre sections	14 406,04
Total	1 082 990,00	Total	1 082 990,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations corporelles	21 437,77	Subventions d'investissement	568 268,51
Immobilisations corporelles en cours	1 020 953,32	Excédent investissement reporté	5 638,78
Immobilisation incorporelle		Dotations, fonds divers et réserves	172 977,84
Emprunts et dettes assimilées	17 400,00	Emprunts et dettes assimilées	301 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 406,04	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 312,00
Total	1 074 197,13	Total	1 074 197,13

M. Fonverne demande des explications sur l'investissement prévu dans le budget notamment sur le détail des 1 020 953,32 de travail budgété qu'il ne comprend pas.

Monsieur le Maire répond que ce budget recouvre essentiellement la fin des travaux de la salle des anciens abattoirs et de la première tranche de revitalisation du bourg. Il rappelle que tous les conseillers ont été informés sur cette tranche lors de la réunion avec A2I et du précédent conseil municipal où une demande de subvention a été adoptée. Le budget devant être équilibré en dépenses et en recettes, l'équilibre est réalisé par les subventions demandées et une ligne d'emprunt de 300 000 euros. Mais il rappelle que l'ensemble de ces travaux n'aura pas lieu en 2021 et que le recours à l'emprunt ne sera normalement pas nécessaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget communal par :

13 POUR, 2 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

- BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Madame Pelletier présente le budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif de l'assainissement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	58 969,51	Excédent de fonctionnement reporté	49 569,51
Charges de personnel	4 000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	Ventes de produits fabriqués, et prestations de service	41 000,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00		
Charges financières	14 300,00		
Charges exceptionnelles	1 500,00		
Total	112 769,51	Total	112 769,51
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200,00	Excédent investissement reporté	20 270,02
Emprunt et dettes assimilées	14 070,02	Opération d'ordre de transfert entre sections	32 000,00
Immobilisation en cours	41 000,00	Apports, dotations et réserves	25 000,00
Total	77 270,02	Total	77 270,02

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget assainissement adopté à l'unanimité.

• BUDGET DU LOTISSEMENT :

Madame Pelletier explique que ce budget du lotissement communal.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du lotissement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 244,20	Résultats d'exploitation reporté	9 460,17
Autres charges de gestion courante	16 535,97	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	28 320,00
Total	37 780,17	Total	37 780,17
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	21 244,20	Terrains aménagés	21 244,20
Total	21 244,20	Total	21 244,20

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget lotissement adopté à l'unanimité.

• **MAÎTRISE D'ŒUVRE REVITALISATION CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire explique que, pour les tranches du projet de revitalisation du centre-bourg envisagées sur le secteur des salles des fêtes, la société A2I demande pour la maîtrise d'œuvre une rémunération correspondant à 5,25 % des travaux soit 36 322,27 euros. Il précise que ce taux lui paraît correspondre à la pratique constatée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopté à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Fonverne suggère de demander le remboursement de TVA à l'année.

• RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Monsieur Crouzet rappelle que le changement de régime indemnitaire des agents proposés à l'ordre du jour est une mesure nationale que, depuis plus de deux ans, chaque commune est invitée à prendre dans un délai raisonnable pour l'ensemble des emplois présents sur la commune. Il explique que la proposition de délibération concernant le RIFSEEP qui a été construite suite à la commission ressources humaine de décembre 2020 et qu'elle a été présentée pour avis au comité technique du centre de gestion. Il précise que la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui se substitue à plusieurs régimes indemnitaires (IFTS, IAT ..) et portent sur les fonctions, l'expertise, les sujétions et l'engagement a été présenté à l'ensemble des agents de la commune. Ce nouveau régime prévoit sera composé de deux parts. L'une, IFSE, fixée par un arrêté permanent dépend des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise et sera mensualisée. L'autre, CIA, fixée annuellement par un arrêté dépend de l'Engagement et sera versée annuellement. L'IFSE sera revue à chaque changement de fonction ou en l'absence de changement tous les quatre ans. Le projet de délibération prévoit une mise en place du nouveau régime au premier juillet 2021. D'ici là les arrêtés individuels seront présentés à chaque agent. Ils classeront chaque agent dans un groupe pour lequel est fixé un plafond maximum pour l'IFSE et le CIA et fixeront les montants attribués à l'agent.

Il explique que la commission Ressource Humaine a retenu :

- une mise en œuvre du nouveau régime pour l'ensemble des agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires et des agents contractuels qui ont plus d'un an d'ancienneté et sont affectés sur un emploi permanent
- une garantie de maintien du montant annuel du régime indemnitaire individuel pré-existant.
- des plafonds adaptés à notre commune pour assurer une adéquation à notre commune.

Monsieur Fonverne demande comment les agents communaux ont réagi à ce changement.

Monsieur Crouzet explique qu'il n'y a pas eu de réaction négative des agents et que la garantie de maintien du montant annuel du régime indemnitaire individuel a rassuré les agents.

Monsieur Fonverne demande quel est le poids du CIA et rappelle qu'il considère qu'une rémunération au mérite est contre-productive. Il précise que le nouveau système semble encore compliquer les choses.

Monsieur Crouzet explique que le CIA a un poids limité à 10% ou 15% des plafonds du régime suivant les catégories. Le CIA étant basé sur l'engagement des agents et non le mérite. Il explique que ce régime fait disparaître tout une nébuleuse de régimes et que, dans ce sens, il y a une certaine simplification.

Monsieur Fonverne explique qu'il y aura des problèmes pour procéder à des recrutements lors des prochains départs en retraite du fait de la faible attractivité des traitements de la fonction publique par rapport aux salaires du privé.

Monsieur Crouzet explique que la municipalité a bien conscience de cette difficulté, mais que le RIFSEEP peut offrir quelques latitudes pour compenser les différentiels. La principale contrainte est la nécessité de maîtriser le budget communal. Il observe que la mise en place du nouveau régime n'a pas nécessité, pour l'heure, d'augmenter le budget consacré à la rémunération des agents.

Madame Abart demande des précisions sur l'impact budgétaire étant donné la mise en place d'une part annuelle.

Monsieur Crouzet explique qu'il y a en effet un coût et que les projections qui ont été faites n'ont pas nécessité de modifier le budget communal. La mesure devant coûter globalement de l'ordre de 4 500 euros annuellement pour l'ensemble des agents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la mise en œuvre du RIFSEEP à l'unanimité.

• INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Crouzet.

Monsieur Crouzet explique que les précédentes délibérations sur la possibilité de paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) étant très anciennes, le comptable public nous demande de prendre une nouvelle délibération pour être plus clairement en capacité de rémunérer des travaux supplémentaires à des agents. Il propose que cette délibération autorise d'une part la possibilité d'IHTS pour l'ensemble des agents communaux, et d'autre part la possibilité d'offrir de récupérer les heures correspondants aux travaux supplémentaires aux agents lorsque que cette solution semble préférable.

Madame Abart demande comment fonctionnera le choix entre paiement ou récupération des travaux supplémentaires.

Monsieur Crouzet explique que les travaux supplémentaires étant soumis à l'accord des agents, le choix sera toujours nécessairement opéré dans le dialogue avec l'agent concerné.

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la possibilité d'IHTS pour l'ensemble des agents avec possibilité de permettre la récupération des heures à l'unanimité

• CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Crouzet.

Monsieur Crouzet explique que le centre de gestion demande que les communes intéressées prennent une délibération pour donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure, en vue le cas échéant de souscrire pour leur compte des conventions d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance agréée concernant ses agents, et de collecté en leur nom les statistiques nécessaires au lancement de la procédure. Ces conventions pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022 devront couvrir :

- pour les agents à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, accueil d'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre et allocation d'invalidité temporaire
- pour les agents non affiliés à a CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption et maladie ordinaire.

Il rappelle que la délibération proposée aujourd'hui ne vaut pas engagement à adhérer au contrat d'assurance qui en résultera. Il rappelle que la commune dispose déjà d'une assurance pour ce risque afin d'être à l'abri de difficultés budgétaires liées à l'absence éventuelle d'agents. Ce risque étant assez limité dans notre commune, cela nous permet d'espérer une réduction du montant de cette assurance.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

• NOUVEAUX STATUTS DE LA CCSN

Monsieur le Maire explique que la CCSN a décidé d'abandonner la compétence « Construction et aménagement de Maison de santé » aux communes car la ville de Decize a demandé à récupérer cette compétence. Il s'agit que la commune de Lucenay-lès-Aix retrouve cette compétence.

Monsieur Fonverne rappelle que la CCSN a refusé la maison de santé à Decize et se prononce pour

l'existence d'une maison de santé dans le secteur et notamment à Decize. Il trouve anormal que l'on consulte les communes une fois que tout est décidé.

Monsieur le Maire explique que tout n'est pas décidé à la CCSN et qu'il faut effectivement une maison de santé dans le secteur, mais que pour l'heure chaque commune doit délibérer sur ce nouveau transfert de compétence.

Monsieur Fonverne rappelle le dépassement de budget de la maison de santé d'Imphy qui a été à la charge de la CCSN.

Monsieur le Maire explique que la commune de Decize a demandé à récupérer la compétence « Construction et aménagement des maisons de santé » car elle considère être en mesure de mener à bien la conduite d'un tel projet sur Decize.

Monsieur Clavel rappelle l'historique qui a amené la proposition de retour de la compétence aux communes.

Monsieur le Maire propose un premier vote sur l'abandon de la compétence par la CCSN et son retour aux communes. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose un second vote pour permettre le maintien de la maison de santé d'Imphy sous la compétence de la CCSN. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

• ACHAT MAISON CCSN

Monsieur le Maire explique qu'il propose que la commune rachète à la CCSN le rez-de-chaussée de la maison du 5 rue des deux ponts, dont l'étage est déjà la propriété de la commune. Cela permettra de mener un projet dans cette maison qui reste à l'abandon depuis son rachat par la CCSN. La CCSN a accepté le prix de 10 000 € proposé par la commune. Pour mémoire, il rappelle que les domaines évaluait ce bien à 12 000 € et il avait été acquis par la CCSN pour 14 210 €.

Monsieur Fonverne dit qu'il est favorable à cet achat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise l'achat du rez-de-chaussée de la maison du 5 rue des deux ponts pour la somme de 10 000 € à l'unanimité.

• FOND DE CONCOURS 2021

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du fond de concours de la CCSN qui permet une subvention à 50 % de travaux pour un montant maximum de 25 000 euros (+ ou - 10 %). Il demande au conseil municipal d'approuver le dépôt pour le fonds concours 2021, d'un dossier concernant des travaux de couverture :

- sur le bâtiment du « Proxy » dont la moitié du coût est à la charge de la commune,
- sur la maison située rue E. Geoffroy.
- et sur le logement communal situé 9 Place de l'église (ancien Presbytère).

Le montant global de ces travaux dépasse les 30 000€, ils permettent une demande de subvention à 50 % de 27 500 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la demande de subvention à l'unanimité.

• CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR COMMUN ADS DE NEVERS

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du service instructeur commun de Nevers agglomération. Il s'agit du renouvellement de la convention avec le service qui instruit pour les communes conventionnées les dossiers d'Application du Droit des Sols (Permis de construire, ...). Cette convention entraîne une participation des communes calculée pour 30 % en fonction de la population totale de la commune et pour 70 % sur le nombre d'actes facturés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver la convention à l'unanimité.

• ALLOCATION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire demande d'admettre en non-valeur la somme 1 254,66 de redevance d'assainissement qui n'ont pu être recouvré par le comptable public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur adopté à l'unanimité.

• RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Clavel. Celui-ci présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du SIVOM. Il précise que le coût de l'eau est de 1,46 euro/m³ HT avec un abonnement à 75,25 euro HT. Il annonce que le bilan sur le contrôle de l'eau ne sera plus joints avec les factures mais sera accessible sur internet. Il précise que le SIVOM fait des contrôles avant, après le traitement de l'eau ainsi qu'au robinet.

Il explique qu'il n'y a pas eu d'investissement sur la commune cette année, mais que le SIVOM change régulièrement 15 km de conduites par an pour éviter les fuites sur l'ensemble du réseau qu'il contrôle.

Concernant la consommation, sur une durée d'un an il y a eu une diminution de 13 %.

Monsieur le Maire soumet au vote de rapport. Le rapport est adopté à l'unanimité

• QUESTIONS DIVERSES

• ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES :

Monsieur le Maire précise que les élections départementales et régionales auront lieu le 20 et 27 juin 2021 après une consultation des maires. Il est difficile de savoir comment la situation sanitaire aura évolué à cette période. Il précise que les avis des maires étaient partagés lors de la consultation organisée en urgence par le gouvernement. Il précise que le vote nécessitera un double bureau dans des conditions d'organisation qui sont pour l'heure assez compliquées. Une information aura lieu pour permettre une bonne organisation du scrutin.

• BOUCHE D'ÉVACUATION D'EAU PLUVIALE :

M Rabany précise que la bouche de la route de Dornes est dégradée. Il précise que c'est l'entourage de la bouche qui doit être cimenté à nouveau.

Monsieur le Maire explique que les agents de la commune interviendront à ce niveau.

• TRAVAUX :

Monsieur le Maire explique que divers travaux sont en cours dans la commune : reprise de revêtement de chaussée, busage notamment au Sauzin et à la Corne.

Monsieur Fonverne dit avoir effectivement vu certains travaux.

- PANNEAU MANQUANT :

Mme Jamot signale que le stop du Louage Boudot est absent, ce qui peut conduire à des comportements divers en termes de circulation routière.

Monsieur le Maire explique que cela sera traité pour éviter tout risque d'accident.

- HORLOGE DU CLOCHER :

Monsieur Fonverne demande ce qu'il en est de la pendule du clocher.

Monsieur le Maire dit qu'un devis a été fait pour réparer l'horloge et son mécanisme qui n'est plus en état de fonctionnement.

- ROBINET AU CIMETIÈRE :

Monsieur Riche dit qu'il a une demande pour l'installation d'un robinet d'eau au fond du cimetière et qu'on lui a parlé du nettoyage du cimetière.

Monsieur le Maire dit que le nettoyage est fait et que la possibilité d'installer un robinet sera étudié.

La séance est levée à 19 h 55.

Le Maire,

J-Y Forest

Le secrétaire de séance,

O. Crouzet